

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

Avenue Lagailoue

32220 LOMBEZ

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE

DU 8 JUIN 2011

**Délégués de la communauté de communes :** DAIGNAN Christian, POLIER Evelyne, BRAEM Bernard, CARLET Serge, TOURNAN J.Claude, LECLERCQ Dominique, MARTINAUD Vincent, TRAVERSE Michel, ORTIZ Isabelle, DARAN Arlette, REVEIL Thierry, DUTECH Yves, TOUZET Eric, LASSAVE Gilbert, LOUBON Jean, COT J.Pierre, BEYRIA Christine, DESPAX J.Pierre, GINESTET Stéphane, PIMOUNET Cédric, LABATUT Richard, MAGNOAC Martine, MORVAN J.Louis, BASSAT Marie-Thérèse, MAGNOUAC Christian, RIBES Bernard, COUSTET Michel, LACOMME Pierre, CHAUBET Serge, DARNAUD Michèle, BELIERES Suzanne, LAGARDE J-Georges, Ludovic DE MASCAREL DE LA CORBIERE, LAREE Guy, BEYRIA Carine, DAROLLES Jean, VIGNAUX Lilian, CARDE Bruno, BONNEFOI Thierry, BIAMOURET Léonce, DARAN Xavier, STEFFEN Michel, SCHINDLER Gérard, SANCERRY Alain, PERSOGLIA Michel, LAFFITEAU Alain, DECAMPS J.Pierre, LANCIEN Xavier, MARESTAING J.Marc, DAUBERT Bernard, BROCAS Bernard, CUGNO Patrick, FAURE Léo, GIROUSSENS Sandrine, DAMBIELLE Raymonde, SUDERIE Guy, GUIRAUD François, FORNELLI André, SANSAS Gérard, LIZAUTE Claude, CHAZE Pierre, BENEDET Xavier, BEZIAN J.Pierre, BISOGNANI M.Christine, BLANC J.François, FABRE Delphine, FACCA Jacques, MARQUET Marielle, ROUMIGUIE Pierre, SANTALUCIA Raymond, VILLATE Didier, LEFEBVRE Hervé, MAGNOAC Jean, ZAMUNER Michel, VIDAL Patrick, URIZZI Catherine, SOULA Joëlyne, BREOUS Mitrofan, GAYCHET J.Claude, TAULET Thérèse, LAPALU J.Marc, MARTRES François, BOUZIN Moïse, LASSIRE Daniel.

**Absents excuses :** LASSAVE Gilbert, GINESTET Stéphane, LABATUT Richard, DE MASCAREL de la CORBIERE, CARDE Bruno, VIGNAUX Lilian, SANSAS Gérard.

**Procurations :** CARLET Serge, ORTIZ Isabelle, BELIERES Suzanne, STEFFEN Michel, CUGNO Patrick, GIROUSSENS Sandrine, SOULA Joëlyne, BLANC J.François, BENEDET Xavier, MARQUET Marielle, ROUMIGUIE Pierre.

Monsieur Loubon ouvre la séance de ce conseil extraordinaire qui se tient à la demande de 62 délégués communautaires et donne lecture de l'ordre du jour :

- Evocation des blocages de la Communauté de Communes et solutions à apporter pour y remédier ;
- Remplacement de Madame CONTAUT (départ à la retraite) : procédure et échéancier.

Il donne la parole à l'assemblée, et tour à tour les élus vont tancer le Président.

**Monsieur Traverse** lance la discussion il énonce : le budget n'a pas été voté il faut se poser la question est-ce le budget qui est rejeté ou bien la façon dont la communauté est gérée ? Pour lui, il y a des deux. Il demande que soit organisé un vote pour savoir si les élus veulent que Jean Loubon reste président de la communauté de communes.

**Monsieur Loubon** rétorque que cette question n'est pas prévue, il souhaite s'expliquer. En ce qui concerne la proposition de budget il rappelle que les commissions voirie et finances s'étaient réunies et n'avaient formulées aucune observation. Or, lors du vote ces mêmes élus ont voté contre le budget c'est une attitude tout à fait incohérente.

**Monsieur Beziau** intervient en indiquant que les commissions ont un rôle consultatif elles n'ont pas à valider un budget.

**Monsieur Santalucia** poursuit : « il ne fallait pas considérer la réunion de la commission comme une validation ».

Pendant trois ans continue-t-il la communauté n'a pas avancé, il avait demandé un audit, il n'a pas été fait, un règlement de la voirie, il n'a pas été fait, une répartition des investissements par communes, pas fait : c'est un constat décevant.

**Monsieur Facca** renchérit : les commissions ne se sont pas réunies régulièrement ; depuis plus d'un an le bureau n'a pas été convoqué. Par ailleurs depuis 2008 un montant de 350 000 euros est inscrit pour la cantine de Samatan et les travaux ne sont toujours pas réalisés.

La commission de la cuisine centrale qui devait être constituée depuis janvier 2011 elle n'a pas été mise en place.

**Monsieur Loubon** souligne que si les commissions ne se sont pas réunies il faut s'adresser aux responsables de ces commissions. En ce qui concerne les réunions du bureau il reconnaît qu'il aurait dû les réunir plus régulièrement mais, il estime que le rôle du bureau, qui est de préparer les décisions à proposer au conseil communautaire n'a jamais été rempli. Ainsi au cours des réunions du bureau qui se sont tenues, les membres ne soulevaient aucune question de fond, puis au conseil communautaire ils se posaient en farouches opposants. Il souhaite que le bureau prépare les décisions afin qu'elles soient proposées au conseil communautaire et qu'il ne soit pas « l'antichambre de la contestation ».

**Christian Magnouac** intervient : sur les réunions des commissions, il rappelle que la commission école s'est réunie pour évoquer le clae de Cazaux mais qu'elle n'avait pas souhaité prendre position.

Pour la cantine de Samatan il souligne que se sont les élus de Samatan eux-mêmes qui ont demandé que, dans la mesure où il n'y aurait qu'une tranche de travaux ceux-ci soient reportés en 2012, un accord est intervenu en ce sens. D'ailleurs, précise-t-il le dossier pour le choix de la maîtrise d'œuvre est prêt, il a été présenté à Monsieur Chaze et Monsieur Santalucia au mois de mai.

**Madame Fabre** reproche au Président son attitude « méprisante et irrespectueuse » à l'égard des élus. Selon les décisions prises, soit la mise en œuvre est très rapide si elles conviennent au président, soit elles sont bloquées si elles ne lui conviennent pas. Il y a dysfonctionnement. Ainsi la création du comité de pilotage pour lequel le Président a montré son total désintérêt.

**Monsieur Loubon** fait part de sa stupéfaction par rapport à ces critiques et s'inscrit en faux.

**Madame Taulet** : à Noilhan il avait été demandé de retarder les horaires de fermeture du clae pour rendre service aux parents qui ont des difficultés pour récupérer leurs enfants à 19 heures. Cela n'a pas été fait. Question qu'allez vous faire à Pompjac ? Les parents ne sont pas informés.

**Monsieur Magnouac** conteste : d'une part en ce qui concerne les horaires du Clae de Noilhan cette question n'a jamais été évoquée, et ne répond au problème du Clae de Cazaux. Il précise que s'il ne s'agissait que d'une question d'horaire, bien évidemment ils auraient été bougés ; d'autre part en ce qui concerne la garderie de Pompjac elle sera bien ouverte à la rentrée de septembre et les parents d'élèves auront l'information d'ici la fin de l'année scolaire.

**Monsieur Lefevre** : suite au refus de vote du budget, il s'agissait d'un vote sanction le président aurait dû convoquer lui-même le conseil communautaire, c'était son devoir.

**Monsieur Loubon** indique qu'il avait bien l'intention de convoquer le conseil communautaire dès réception du budget arrêté par la préfecture

**Madame Darnaud :** Depuis 2008 il n'y a eu aucun projet de construit.

**Monsieur Loubon :** ce reproche ne peut être entendu. Le programme a été clairement défini :

- Remettre les écoles et les cantines aux normes ; l'école de Noilhan est réalisée, l'école de Polastron est réalisée, l'école de Lombez est en cours. Il reste la cantine de Samatan qui sera réalisée en 2012.

**Monsieur Chaze :** la Communauté de Communes vit une « crise de confiance, la démocratie ne s'exprime plus ». Il n'y a aucune réunion de travail ; il faudrait suivre les projets, établir un calendrier.

Les conditions de travail des élus ne sont pas convenables, des réunions devaient être organisées dans les villages mais elles ne se sont pas tenues. Aucune convivialité.

La déception est énorme :

- Le clae de Cazaux il y avait possibilité de recoller les morceaux : échec
- Les zones d'activités il fallait favoriser l'axe Labastide Pompiac : échec
- Le projet de cuisine centrale : au point mort après avoir financé une étude : fort critiquable.
- Le centre de loisirs de Samatan : les vacances approchent et les parents ne savent pas si le centre de loisirs va accueillir leurs enfants, il aurait fallu informer les parents.

**Monsieur Lacomme :** « la confiance est au plus bas, le malaise est profond » ; il faut organiser un vote.

**Monsieur Loubon** propose de recaler la politique de la CC avec les maires pour les trois ans à venir.

**Monsieur Fornelli :** la confiance est ébranlée, et pas seulement avec le Président mais aussi le vice président finances qui a tenu des propos blessants lors de la dernière réunion.

**Monsieur Dutech :** estime que si les propos qu'il a tenu ont blessé M. Fornelli, il s'en excuse, mais ne voit pas en quoi ces propos sont blessants. Quant à la commission finances, il précise qu'elle ne s'est jamais opposée à un projet et que de toute façon, comme toutes les commissions elle a un rôle de proposition et non de décision.

**Monsieur Larée :** le dysfonctionnement est important .Il n'est pas possible de travailler correctement il faut trouver quelqu'un de compétent à la voirie.  
Il confirme sa démission pour le 30 juin et demande que soit organisé le vote de confiance.

Monsieur Loubon renouvelle son observation : ce vote n'est pas règlementaire et n'a aucune valeur juridique

Néanmoins le vote est organisé par Messieurs Lacomme, Facca et Bezian sur la question suivante :

En raison des difficultés rencontrées depuis 2008 dans le fonctionnement de la Communauté de Communes et de la perte de confiance des élus vis-à-vis de la Présidence actuelle, je souhaite changer de Président :            OUI                    NON

8 conseillers communautaires ont refusé de voter.

Monsieur Lacomme communique les résultats :

- 68 votants
- 49 OUI
- 11 NON
- 7 BLANCS
- 1 NUL

Monsieur Loubon indique qu'il ne peut tenir compte de cette motion.

La deuxième question de l'ordre du jour n'a pu être évoquée les élus ayant quitté la salle, la séance est levée à 23 heures.